

REGLEMENT BOURSE A DESTINATION DES INFIRMERS EN FORMATION INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (I. P. A)

TABLE DES MATIERES

I. PUBLIC CIBLE	2
II. COMMISSION D'ATTRIBUTION BOURSE IPA	2
III. CONDITIONS D'ELIGIBILITE	2
IV. MODALITES FINANCIERES	3
V. MODALITES DU DEPOT DE LA DEMANDE DE BOURSE	3
VI. CAMPAGNE DE DEMANDE DE BOURSE	4
VII. ATTRIBUTION DE LA BOURSE ET VERSEMENT	4
VIII. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ABANDON DE LA FORMATION	4
IX. CONTACT	4
X. FORMULAIRE DE DEMANDE	5

I. PUBLIC CIBLE

Les bénéficiaires sont les Infirmiers Diplômés d'Etat s'orientant sur la formation d'IPA.

Public cible :

- Infirmiers titulaire du Diplôme d'Etat français d'infirmier,
- Infirmier Diplômé d'Etat exerçant depuis au moins 3 ans sur le territoire ardéchois.

II. COMMISSION D'ATTRIBUTION DE BOURSE IPA

La commission d'attribution de bourse IPA est composée comme suit :

- Des membres de la cellule santé (chargé(e) de mission, Médecin)
- De l' élu en charge de la Santé au sein du Conseil Départemental
- D'un représentant de la Direction Générale Adjointe aux Solidarités

La commission se réunira à raison d'une fois par an. La période de référence est la suivante :

Au cours de la deuxième quinzaine de septembre N.

III. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour être éligible à la bourse IPA en faveur des IDE en formation sur le Département, il faut remplir certaines conditions, à savoir :

- Avoir pour projet professionnel d'exercer sur le territoire ardéchois,
- Exercice en ZIP et/ou ZAC.

Principe d'application des critères.

Base socle : 4 000 €

Abondée de :

- 2 000 € si une des options « pathologie chronique stabilisée » ou option « Santé mentale et psychiatrie » est identifiée,
- 1 000 € si aucun autre accompagnement financier n'a été accepté.

Si l'ensemble de ces conditions sont réunies, et, sous réserve des crédits disponibles, le montant de la bourse pourra atteindre 7 000 €.

IV. MODALITES FINANCIERES

Le montant de la bourse annuelle attribuée s'évaluera entre 3 000€ à 7 000€ par étudiant, en fonction du projet présenté. Le montant de l'aide individuel sera apprécié par la Commission d'attribution des aides aux bourses IPA, au regard également, des autres financements pouvant intervenir en faveur du bénéficiaire et de son reste à charge.

V. MODALITES DU DEPOT DE LA DEMANDE DE BOURSE

Afin de pouvoir instruire les demandes, il s'agira d'envoyer une demande de bourse en complétant le formulaire disponible à cet effet accompagné des pièces demandées et de le retourner par voie postale à l'adresse suivante :

Dépôt de la demande à :

Département de l'Ardèche
Direction Générale Adjointe des Solidarités - Cellule Santé
Hôtel du Département – Quartier la Chaumette
07000 PRIVAS

Ou en version numérique à : cellule.sante@ardeche.fr

Liste des pièces à fournir :

- La copie de la Carte Nationale d'identité, passeport ou permis de conduire,
- Un RIB au nom du demandeur,
- La copie du Diplôme d'Etat d'infirmier,
- Un CV,
- Le Projet professionnel précisant notamment les modalités d'exercice envisagées sur le territoire ardéchois,
- Un plan de financement,
- Une attestation de formation,
- Demande d'aide complétée et signée par le demandeur.

VI. CAMPAGNE DE DEMANDE DE BOURSE

La campagne de demande de bourse départementale en faveur d'infirmiers formés à la pratique avancée débutera le 15 avril et se terminera le 31 août N.

VII. ATTRIBUTION DE LA BOURSE ET VERSEMENT

- L'aide est attribuée en application du règlement départemental, sur proposition de la Commission d'attribution de bourse IPA et sur décision de la Commission Permanente ;
- L'aide est versée directement aux bénéficiaires en une fois sous réserve de la présentation d'une attestation de formation et de la complétude du dossier.

VIII. CONDITIONS DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ABANDON DE LA FORMATION

- En cas d'abandon de la formation en cours de période, le Département de l'Ardèche procéderait alors à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé(e).

IX. CONTACT

Département de l'Ardèche
Direction Générale Adjointe Solidarités / Cellule Santé
07 87 700 700
cellule.sante@ardeche.fr

FORMULAIRE DE DEMANDE DE BOURSE

EN FAVEUR DE LA FORMATION INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE (I.P.A)

I. Identité du demandeur

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :@.....

N° de téléphone :

II. Informations relatives à l'exercice

IDE libéral IDE salarié IDE Fonction Publique Hospitalière

AUTRE (préciser).....

III. Informations relatives au projet professionnel

Formation pratiquée en ZIP Formation pratiquée en ZAC

option « pathologie chronique stabilisée » Option « psychiatrie et santé mentale »

Projet professionnel portant sur un exercice à venir sur le territoire ardéchois

Aucun accompagnement financier Autres financements

(Préciser)

Reste à charge après déductions autre(s) financement(s) :/ an.....

IV. Attestation sur l'honneur/Engagement

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur pratiquer la formation d'Infirmier en Pratique Avancée au titre de la rentrée/..... et à ce titre, m'engage à :

- A informer le Département de l'Ardèche (cellule.sante@ardeche.fr) de tout changement de situation notamment relatif à l'abandon de formation ou dans un cas particulier pour lequel l'engagement de servir ne serait pas respecté (dans le cas d'un abandon, le Département de l'Ardèche procéderait alors à la mise en recouvrement des sommes versées à l'intéressé(e)) ;
- A fournir une attestation de passage en année supérieure à la fin de l'année d'étude.

Date et signature du demandeur